

**ACCORD GENERAL SUR LE  
COMMERCE DES SERVICES**

---

GATS/SC/77  
15 avril 1994  
(94-1074)

---

**REPUBLIQUE SLOVAQUE**

**Liste d'engagements spécifiques**

(Seul le texte anglais fait foi)

---

**REPUBLIQUE SLOVAQUE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Présence de personnes physiques additionnelles
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</b>			
<b>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</b>			
Paiements courants <sup>1</sup>	1), 2) Limitation imposée à l'acquisition de devises étrangères par des nationaux à des fins personnelles	1), 2) Néant	
Opérations en capitaux <sup>1</sup>	1), 2) L'acceptation de crédits de ressources étrangers, les investissements directs de capitaux à l'étranger, l'acquisition de biens immobiliers à l'étranger et l'achat de valeurs mobilières étrangères sont subordonnées à la délivrance d'une autorisation de négociation de devises	1), 2) Néant	
Présence commerciale	3) Néant	3) Les personnes physiques étrangères qui doivent se faire immatriculer au registre du commerce en tant que personnes autorisées à intervenir au nom d'un chef d'entreprise sont tenues de déposer un permis de résidence en République slovaque	

<sup>1</sup> Indications données aux fins de transparence.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels
Acquisition de biens immobiliers	3), 4) Néant sauf pour les terrains	3), 4) Limitations imposées à l'acquisition de biens immobiliers par des personnes physiques ou morales étrangères. Les sociétés étrangères peuvent acquérir des biens immobiliers en constituant des personnes morales slovaques ou en participant à des coentreprises. L'acquisition de terrains par les sociétés étrangères est subordonnée à autorisation.		
Présence de personnes physiques	4) Non consolidé sauf pour l'entrée, le séjour et le travail temporaires, sans obligation d'un examen des besoins économiques, des personnes physiques suivantes fournisseuses de services:	4) Néant pour les catégories indiquées sous "accès aux marchés"	i) Séjour temporaire, en qualité de personnel détaché à l'intérieur de l'entreprise, des personnes physiques appartenant aux catégories ci-après, à condition que le fournisseur de services soit une personne morale et qu'il ait employé les personnes physiques concernées durant au moins une année précédant immédiatement leur demande d'admission dans le pays;	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>a) Dirigeants de haut niveau indispensables, au service d'une personne morale, qui ont essentiellement pour tâche de gérer l'établissement ou l'un de ses départements et auxquels le conseil d'administration ou les actionnaires de l'entreprise, principalement, n'adressent que des indications ou directives de caractère général. Les dirigeants n'exécuteraient pas directement des tâches liées à la fourniture effective des services de l'établissement.</p> <p>b) Spécialistes employés par une personne morale qui ont de très grandes compétences et des connaissances très poussées ou rares des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'établissement. Pour évaluer ces connaissances, il sera tenu compte non seulement de celles qui sont particulières à l'établissement, mais également du point de savoir si le spécialiste en question dispose de qualifications de haut niveau concernant un travail ou une profession qui exige des connaissances techniques particulières, et notamment de son appartenance à une profession agréée.</p>			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>ii) Séjour temporaire des personnes physiques appartenant aux catégories suivantes:</p> <p>a) Personnes ne résidant pas sur le territoire de la République slovaque, qui représentent un fournisseur de services et demandent à entrer temporairement dans le pays aux fins de négocier la vente de services ou de conclure des accords de vente de services pour le compte de ce fournisseur, à condition que ces représentants ne pratiquent pas la vente directe au public et ne fournissent pas eux-mêmes les services.</p> <p>b) Personnes occupant un poste de rang élevé, comme définies sous i) a) ci-dessus, au service d'une personne morale et qui ont pour mission d'établir en République slovaque la présence commerciale d'un fournisseur de services, à condition de ne pas pratiquer la vente directe et de ne pas fournir eux-mêmes de services, à condition que le fournisseur de services ait son principal établissement sur le territoire d'un</p>		

**REPUBLIQUE SLOVAQUE** (suite)

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
		Membre de l'OMC autre que la République slovaque et qu'il n'aït en République slovaque aucun bureau de représentation, ni aucune agence ni succursale.			
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>					
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES					
A. Services professionnels					
a) Services juridiques (CPC 861)		1) Néant 2) Néant 3) Aucune limitation s'agissant du droit étranger. Adhésion obligatoire au Barreau slovaque ou à la Chambre slovaque des spécialistes du droit commercial pour toutes les activités concernant le droit national. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Les avocats et les spécialistes du droit commercial slovaque sont tenus d'être diplômés d'universités slovaques 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
b) Services de comptabilité et de tenue de livres (CPC 862 sauf CPC 86211)		1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant		

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
			Engagements additionnels	
Services d'audit (CPC 86211)	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les services d'audit peuvent être assurés par des personnes physiques ou morales immatriculées au registre des auditeurs de la Chambre des auditeurs. Dans le cas des personnes morales, 60 pour cent au moins du capital ou des droits de vote sont réservés aux citoyens slovaques.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les services de conseil fiscal peuvent être assurés par des personnes physiques ou morales immatriculées au registre de la Chambre de conseillers fiscaux ou de la Chambre des auditeurs</p>		<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
d) Services d'architecture (CPC 8671) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674)	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Autorisation obligatoire de la Chambre slovaque des architectes. Les autorisations délivrées par des institutions étrangères analogues peuvent être reconnues. Les personnes physiques ou morales ne peuvent fournir de services d'architecture que par l'entremise d'architectes agréés. Citoyenneté et résidence obligatoires, mais des dérogations peuvent être envisagées.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux".</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux".</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux".</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)				

REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	<p>3) Autorisation obligatoire de la Chambre slovaque des ingénieurs agréés. Les autorisations délivrées par des institutions étrangères analogues peuvent être reconnues. Les personnes physiques ou morales ne peuvent fournir de services d'ingénierie que par l'entremise d'ingénieurs agréés. Citoyenneté et résidence obligatoires.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		
h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès limité aux personnes physiques. Autorisation obligatoire du Ministère de la santé dans le cas des personnes physiques étrangères.</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>		

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
i) Services vétérinaires (CPC 932)	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux."</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès limité aux personnes physiques. Autorisation obligatoire de l'administration vétérinaire.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Citoyenneté obligatoire.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et résidence obligatoire</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Citoyenneté obligatoire.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Citoyenneté obligatoire.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>
B. <u>Services informatiques et services connexes</u>	<p>a) Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagerr.nts horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
c) Services de traitement de données (CPC 843)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagerr.nts horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
d) Services de bases de données (CPC 844)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagerr.nts horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

<b>Secteur ou sous-secteur</b>	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>	<b>Limitations concernant le traitement national</b>	<b>Engagements additionnels</b>
e) Autres (CPC 845 + CPC 849)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
C. Services de recherche/développement			
b) Services de R&D en sciences sociales et sciences humaines (CPC 852)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
E. Services de crédit-bail ou de location dans opérateurs			
c) D'automobiles particulières sans chauffeur (CPC 83101)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
De véhicules commerciaux sans chauffeur (CPC 83102)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
a) De bateaux (CPC 83103)	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>			
a) Services de publicité (CPC 871)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	

REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
1)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
b)	Services d'études de marché et de sondages (CPC 864)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
c)	Services de conseil en gestion (CPC 865)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
d)	Services connexes aux services de consultations en matière de gestion (CPC 866)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
n) Services de consultations <sup>1</sup> concernant l'agriculture, la chasse et la sylviculture	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

<sup>1</sup> Consultations concernant les moyens d'améliorer la productivité, de réduire les coûts de production et d'améliorer la qualité des produits dans les domaines de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
n) Entretien et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport) (CPC 633; CPC 8861- CPC 8865)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant
p) Services photographiques (CPC 875)	1) Non consolidé*, sauf pour la photographie: néant 2) Non consolidé* 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
q) Services de conditionnement (CPC 876)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
2. SERVICES DE COMMUNICATION				
B. Services de courrier (CPC 7512) Sauf comme spécifié dans le cas des services de transport	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
C. Services de télécommunication <sup>1</sup> (à l'exclusion des services de téléphone, de télégraphe et de télex et des services de circuits loués par le secteur privé)				
<p>Note: Monopole dans le cas des infrastructures de réseaux et de leur mise en place. Les services doivent être fournis par l'entremise du réseau public ou de lignes louées. Raccordement possible avec le réseau public. Monopole des services publics mobiles et des services de transmission de données avec commutation de circuits ou par paquets jusqu'en 1996.</p>				
f) Services de télécopie (partie de CPC 7521 + partie de CPC 7529) à l'exclusion des services postaux de télécopie	1) Néant 2) Néant 3) Licence et limitation de propriété obligatoires 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

<sup>1</sup> Engagement subordonné à l'issue des pourparlers qui se poursuivent sur ce point.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur			
- Services à valeur ajoutée, y compris, mais pas exclusivement, pour les secteurs h)-n) figurant au paragraphe 2C de la Classification sectorielle des services MTN.GNS/W/120	1) Néant 2) Néant 3) Licence obligatoire 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES			
- Travaux de préparation des sites et chantiers de construction (CPC 511)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Mode de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
<b>A. Travaux de construction de bâtiments (CPC 512)</b>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	Engagements additionnels
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
<b>B. Travaux de construction d'ouvrages de génie civil (CPC 513)</b>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
<b>C. Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués (CPC 514)</b>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	2) Néant	
	3) Non consolidé	3) Non consolidé	3) Non consolidé	
	4) "Engagements horizontaux"	4) "Engagements horizontaux"	4) "Engagements horizontaux"	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Travaux de pose d'installations (CPC 516)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
D. Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments (CPC 517)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès, aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Présence de personnes physiques additionnelles
4. SERVICES DE DISTRIBUTION (à l'exclusion du commerce des armes, munitions et explosifs, de certains produits chimiques, des médicaments et des métaux précieux)			
B. Services de commerce de gros (CPC 622)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
C. Services de commerce de détail (CPC 631, CPC 632, CPC 6111, CPC 6113, CPC 6121)	1) Non consolidé sauf pour la vente par correspondance: néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
D. Franchisage (CPC 8929)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	Engagements additionnels
<b>5. SERVICES D'EDUCATION</b>				
A. Services d' <u>enseignement primaire</u> (CPC 921)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	
B. Services d' <u>enseignement secondaire</u> (CPC 922)	3) Les étrangers peuvent obtenir des autorités compétentes l'autorisation de créer et de diriger un établissement d'enseignement ainsi que d'enseigner, sous réserve de se conformer aux prescriptions en matière de qualifications et de matériel applicables à la création de ces établissements	3) Aucune sauf que la majorité des membres du conseil d'administration doivent être citoyens slovaques		
C. Services d' <u>enseignement supérieur</u> (CPC 92310)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
D. Services d' <u>enseignement pour adultes</u> (CPC 924)				
E. Autres services d' <u>enseignement</u> (CPC 929)				

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes d. fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
<b>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT</b>				
<b>A. Services d'assainissement (CPC 9401)</b>	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
<b>B. Services d'enlèvement des ordures (CPC 9402)</b>	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
<b>C. Services de voirie et services analogues (CPC 9403)</b>	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques		
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		Engagements additionnels		
<b>7. SERVICES FINANCIERS</b>						
Mesures applicables à tous les secteurs des services financiers:						
1)	Les engagements énoncés dans le présent chapitre sont fondés sur l'Accord sur le commerce des services, l'annexe relative aux services financiers et le Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers.					
2)	Les engagements relatifs à l'accès aux marchés pour ce qui concerne la "fourniture transfrontière" et la "consommation à l'étranger" sont consolidés dans la mesure des obligations énoncées aux paragraphes 3 et 4 de la partie du Mémorandum concernant l'accès aux marchés, sous réserve des limitations indiquées ci-après pour tels ou tels secteurs.					
3)	L'achat ou l'acquisition de services financiers par des administrations publiques de la République slovaque est régi dans cette liste par l'article XIII de l'Accord.					
4)	L'accès aux marchés de nouveaux services et instruments financiers peut être subordonné à l'existence d'une réglementation-cadre intérieure et au respect de cette réglementation.					
5)	Les engagements concernant la présence de personnes physiques sont consolidés sous réserve des limitations générales applicables à tous les secteurs repris dans la présente liste (Partie I).					
6)	A tous autres égards, les engagements énoncés dans le présent chapitre sont subordonnés aux conditions ou limitations générales applicables à tous les secteurs repris dans la présente liste.					
A.	Tous services d'assurances et auxiliaires de l'assurance (CPC 812)					
	Les services d'assurances ci-après font l'objet de monopoles:					
	L'assurance obligatoire de responsabilité automobile envers les tiers, l'assurance obligatoire du transport aérien, la responsabilité civile de l'employeur contre les blessures ou maladies professionnelles doivent être contractées auprès de la Compagnie slovaque d'assurances. Les régimes de base de l'assurance maladie et de pensions sont réservés à la Compagnie générale d'assurance maladie. Ces fournisseurs exclusifs de services agissent en conformité des obligations prescrites conformément à l'article II du GATT et des engagements particuliers.					

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Mode de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
a) Assurance-vie (CPC 8121)	1) Aucune sauf:  Présence commerciale obligatoire pour la fourniture:	1) Néant		
b) Assurances autres que sur la vie (CPC 8129)	- de services d'assurance-vie aux personnes résidant en permanence en République slovaque, des services d'assurances des biens sis sur le territoire de la République slovaque, - de l'assurance responsabilité civile contre les pertes ou dommages provoqués par l'activité de personnes physiques ou morales sur le territoire de la République slovaque, enfin - de l'assurance du transport aérien et maritime couvrant les biens, les aéronefs, les carlingues et coques et la responsabilité civile.		2) Néant	
c) Réassurance et rétrocession (CPC 81299)				
d) Intermédiation en assurances (CPC 8140)	2) Les services d'assurances couverts par le mode 1) à l'exception de l'assurance du transport aérien et maritime couvrant les biens, les aéronefs, les coques et carlingues et la responsabilité civile ne peuvent être contractés à l'étranger	2) Néant		

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>			
	<b>Limitations concernant le traitement national</b>			
	<p><b>Engagements additionnels</b></p> <p>3) Licence obligatoire pour la fourniture de services d'assurances. Les étrangers peuvent fonder une compagnie d'assurances dont le siège se trouve en République slovaque sous la forme de société anonyme, ou bien exercer une activité d'assurances par l'entremise de leurs succursales immatriculées en République slovaque dans les conditions générales fixées par la législation des assurances.</p> <p>Par activité d'assurances, on entend l'assurance proprement dite, le courtage et la réassurance.</p> <p>Les activités d'intermédiation ayant pour finalité la conclusion de contrats entre des tiers et une compagnie d'assurances ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales que si elles sont domiciliées en République slovaque et agissent pour le compte de compagnies d'assurances détentrices d'une licence de la Régie des assurances</p>			

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
	<p>Les contrats d'intermédiation ayant pour but la conclusion de contrats d'assurances entre des tiers et une compagnie d'assurances ne peuvent être conclus par des compagnies d'assurances, qu'elles soient slovaques ou étrangères, que conformément avec les licences délivrées par la Régie des assurances. Les ressources financières des caisses d'assureurs détenteurs de licences qui proviennent de l'assurance ou de la réassurance de détenteurs de polices résidant en République slovaque ou qui y ont leur bureau immatriculé, doivent être déposées dans une banque résidant en République slovaque et ne peuvent être transférées à l'étranger.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		
B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u>				
a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public (CPC 81115-CPC 81119)	<p>1), 2)</p> <p>i) Les services de dépôt sont réservés aux banques</p>	<p>1), 2) Néant</p>		

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Prêts de toute nature (CPC 8113)	ii) Seules les banques tchèques agréées ainsi que les agences de banques étrangères et les personnes détentrices d'une licence d'opérations sur devises peuvent négocier des avoirs libellés en devises étrangères		
d) Tous services de règlements et de transferts monétaires (81339)	iii) Les règlements transfrontières autres qu'en numéraire ne peuvent être effectués que par des banques agréées ou des agences de banques étrangères		
e) Garanties et engagements (CPC 81199)	iv) Les licences d'opérations sur devises délivrées par la Banque nationale de Slovaquie sont indispensables pour:		
f) Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, portant sur:	a) ouvrir un compte à l'étranger dans le cas des résidents slovaques autres que les banques b) effectuer à l'étranger des versements de capitaux c) obtenir un crédit financier en devises d'un non-résident d) exporter et importer de la monnaie slovaque ainsi que des valeurs mobilières libellées dans cette monnaie		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
			Engagements additionnels	
i) des instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, etc.) (CPC 81339)	v) Les avoirs en devises étrangères doivent être déposés auprès d'une banque slovaque agréée ou d'une agence d'une banque étrangère			
ii) des devises (CPC 81333)	3) Les services bancaires ne peuvent être fournis que par des banques établies et dûment autorisées par la Banque nationale de Slovaquie d'accord avec le Ministère des finances. Les banques privées ne peuvent être constituées qu'en sociétés anonymes. Les banques étrangères peuvent établir leurs agences en République slovaque ou participer au capital de banques déjà établies avec l'autorisation de la Banque nationale de Slovaquie agissant d'accord avec le Ministère des finances.	3) Un tiers au minimum des membres du Conseil d'administration doivent être citoyens slovaques		
iii) des instruments du marché des changes et du marché monétaire, etc., y compris swaps, accords de taux à terme, etc. (CPC 81339)				
- Des valeurs mobilières négociables (CPC 81321)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé	1) Non consolidé
			2) Néant	2) Néant

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
		Engagements additionnels		
g) Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières (CPC 8132)	3) Les transactions publiques sur valeurs mobilières ne peuvent être effectuées qu'avec l'autorisation à cet effet et sous réserve de l'approbation du certificat couvrant les valeurs par le Ministère des finances. L'exercice des professions de négociant en titres, de courtier en valeurs ou d'organisateur d'un marché hors cote est subordonné à l'agrément du Ministère des finances.	3) Néant		
i) Gestion d'actifs (CPC 8119, CPC 81323)				
j) Services de règlement et de compensation afférents à des actifs financiers (CPC 81319, CPC 81339)	Les services de règlement et de compensation de paiements de toutes sortes sont réglementés par la Banque centrale.	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES				
A. Hôtellerie et restauration (CPC 641-CPC 643)	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	2) Néant	
	2) Néant	2) Néant		

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u> (CPC 7471)	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé
C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques additionnelles
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
11. SERVICES DE TRANSPORT				
B. Transports par voies navigables intérieures <sup>1</sup>				
a) Transport de voyageurs (CPC 7221)	1) Non consolidé	1) Non consolidé		
b) Transport de marchandises (CPC 7223)	2) Néant	2) Néant		
c) Location de navires avec équipages (CPC 7223)	3) Non consolidé	3) Non consolidé		
d) Entretien et réparation de navires (partie de CPC 8868)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

<sup>1</sup> Vérification préalable éventuellement obligatoire des effets sur l'environnement.  
\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Mode de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés			
	Limitations concernant le traitement national			
e) Services de remorquage et de poussage (CPC 7224)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
f) Services auxiliaires des transports par voies navigables intérieures (partie de CPC 745)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
C. Services de transport aérien				1) Non consolidé*
d) Entretien et réparation d'aéronefs (partie de CPC 8868)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver en République slovaque	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver en République slovaque	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver en République slovaque	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Le siège de la société doit se trouver en République slovaque

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

<b>Secteur ou sous-secteur</b>	<b>Limitations concernant l'accès aux marchés</b>	<b>Limitations concernant le traitement national</b>	<b>Engagements additionnels</b>
- Vente et commercialisation des services, y compris SIR	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
E. Services de transport ferroviaire			
d) Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (partie de CPC 8868)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

**REPUBLIQUE SLOVAQUE (suite)**

Modes de fourniture:		1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur		Limitations concernant l'accès aux marchés		Limitations concernant le traitement national	
				Engagements additionnels	
F. Services de transport routier					
d) Entretien et réparation de matériel de transport routier (CPC 6112 + CPC 8867)		1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagement horizontaux"		

\* Non consolidé parce que techniquement impraticable.